

DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE

D-2013/425
Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux
(S.G.G.P.B.) Rapport d'activité et financier de l'exercice
clos le 31/12/2012. Information

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65% par la Ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, par délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres et Bristol sur la place des Quinconces, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal du 25 février 2013 s'est prononcé en faveur du renouvellement de SGGPB en tant que fermier de la DSP, dans le cadre d'un contrat d'affermage allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016.

1/ Les comptes de l'exercice 2012

Le chiffre d'affaires total 2012 de SGGPB est stable par rapport à 2011 : 2.339 k€ en 2012 contre 2.342 k€ en 2011.

Il regroupe trois segments d'activités, dont les évolutions 2012 sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (43,4% du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en augmentation de 4,6% entre 2011 et 2012, du fait d'une hausse globale du nombre d'abonnés de 3,9% (+4,2% pour Victor Hugo, +3,9% pour Chartres / Bristol et +0,9% pour Alsace Lorraine).
La politique de délivrance d'abonnement est maintenue, l'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.
Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes des résidents.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (54,8% du chiffre d'affaires total).
Celui-ci est en baisse de 3,6%, compte-tenu d'une diminution globale du nombre d'entrées de 6,1% (-10,8% pour Victor Hugo et +2,6% pour Chartres / Bristol).
La fréquentation du parc Victor Hugo est en diminution à l'image des parkings sur l'agglomération bordelaise, tandis que la fréquentation des Allées de Chartres progresse.
- Les prestations annexes (1,8% du chiffre d'affaires total).
Ces dernières intègrent des prestations de services hors DSP, en particulier pour le compte de la Ville de Bordeaux avec l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous la patinoire et pour SAGS avec la surveillance de parcs extérieurs à la CUB (Reims, Macon, Montluçon, Bergerac...).

Au global, malgré la stabilité du chiffre d'affaires entre 2011 et 2012, les produits d'exploitation diminuent de 5,1% pour s'établir à 2.346 k€ : cette baisse s'explique principalement par une absence de reprise de provision pour gros travaux en 2012, contre une reprise de 64,3 k€ en 2011.

Parallèlement, les charges d'exploitation diminuent également de 4,8% entre 2011 et 2012. Parmi ces charges, on notera :

- la relative stabilité de la redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1.346 k€ en 2012 contre 1.349 k€ en 2011),
- la baisse des autres achats et charges externes (335 k€ en 2012 contre 382 k€ en 2011), principalement imputable à l'absence de travaux de gros entretien en 2012 contre 52,7 k€ en 2011.

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net relativement stable : + 39,5 k€ en 2012 contre **+ 42,3 k€ en 2011**.

En sus de sa rentabilité, la société SGGPB dispose d'une structure financière saine et solide : absence d'endettement bancaire, capitaux propres représentant 46% du total du bilan et trésorerie substantielle (5.847 k€ au 31/12/2012). Enfin, la société SGGPB dispose d'un stock de provisions, pour entretiens et grandes réparations, conséquent (1.181 k€ au 31/12/2012).

2/ Distribution de dividendes

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration a décidé de ne pas distribuer de dividendes aux actionnaires pour l'exercice 2012.

3/ Le budget pour 2013

Le budget 2013 est bâti sur les hypothèses suivantes :

- Un chiffre d'affaires en légère baisse : 2.255 k€ prévus contre 2.339 k€ réalisés en 2012. Les projets de restructuration du marché Victor Hugo et de réhabilitation du Palais des Sports devraient en effet confirmer la baisse de fréquentation du parking Victor Hugo.
- Un programme de travaux à un niveau élevé : 233 k€ prévus contre 139 k€ de travaux d'entretien et de réparations réalisés en 2012. Ce dernier recouvre notamment le renouvellement du matériel de péage et de contrôle d'accès des 3 parkings, mais aussi la mise en conformité des gaines de désenfumage du sous-sol du parking Victor Hugo.
- Une redevance en baisse : 1.080 k€ prévus contre 1.346 k€ versés en 2012. Décomposée en une partie fixe (1.001 k€ hors taxes) et une partie variable fonction du chiffre d'affaires réalisé, toute diminution de chiffre d'affaires devrait en effet entraîner une baisse de la redevance.

Il ressort de ces hypothèses un résultat net prévisionnel 2013 à zéro.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les comptes annuels et le rapport d'activité et de gestion de la société. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

Annexe : principaux éléments du compte de résultat de S.G.G.P.B (exercices 2011 et 2012)

En k€	31/12/2011	31/12/2012	Δ 12/11
Chiffre d'affaires	2.342	2.339	-0,1%
Produits d'exploitation	2.473	2.346	-5,1%
Charges d'exploitation	2.503	2.384	-4,8%
Résultat d'exploitation	-30,5	-38	-24,6%
Résultat financier	40,2	54,7	+ 36,1%
Résultat exceptionnel	56,5	42,5	-24,8%
Résultat net	42,3	39,5	-6,6%

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMISSARIAT
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES
PARKINGS DE BORDEAUX**

Place de la Ferme de Richemont
33000 BORDEAUX

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Mi-Côte - 82, Avenue de Tivoli - B.P. 20036 - 33491 Le Bouscat Cedex
Tél : 05 56 02 08 18 - Fax : 05 56 08 05 29 - e-mail : glassus@cabinetlassus.fr

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux - Siret : 349 440 644 000 12
APE 6920Z - RCS Bordeaux - TVA intracommunautaire - FR 70 349 440 644 - Souscripteur d'une assurance professionnelle
dans les conditions prévues par l'article 17, annexé 1er de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et du décret du 22 janvier 1996

absoluce

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

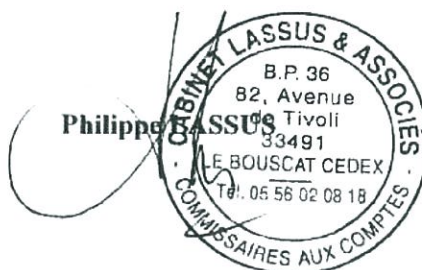
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Bouscat,
Le 23 mai 2013

SCP Cabinet LASSUS et Associés



BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	60 980	60 980	0	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	37 215	37 215		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	20 233		20 233	20 233
Constructions	440 000	36 166	403 834	425 834
Installations techniques, matériel, outillage	210 449	210 449	0	187
Autres immobilisations corporelles	297 131	296 253	878	2 248
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	175 000		175 000	175 000
ACTIF IMMOBILISE	1 241 008	641 063	599 945	623 501
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	29 109		29 109	19 834
Autres créances	164 740	26 715	138 025	644 924
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	5 685 108		5 685 108	5 398 138
Disponibilités	162 072		162 072	133 584
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 595		2 595	3 553
ACTIF CIRCULANT	6 043 625	26 715	6 016 910	6 200 033
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 284 632	667 778	6 616 855	6 823 534

BILAN PASSIF

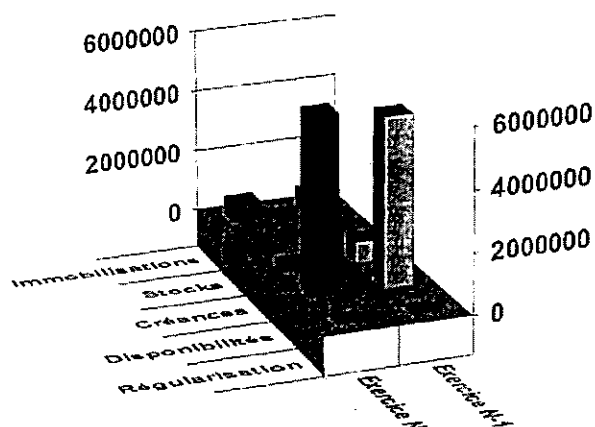
<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Capital social ou individuel (dont versé :)	520 136	520 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport	434 007	434 007
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	52 014	52 014
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	1 979 156	1 936 864
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 546	42 292
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 024 859	2 985 313
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 180 827	1 180 827
PROVISIONS	1 180 827	1 180 827
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	38 189	37 915
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 600 200	1 823 516
Dettes fiscales et sociales	125 583	111 116
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	644 899	682 551
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 297	2 297
DETTES	2 411 169	2 657 394
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 616 855	6 823 534

Résultat de l'exercice en centimes 39 546,43

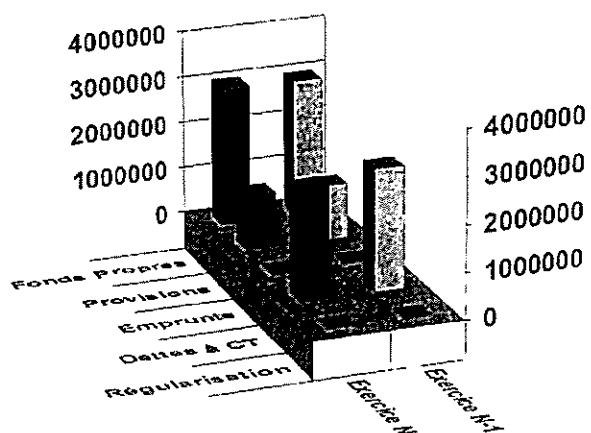
Total du bilan en centimes 6 616 854,93

POSTES DE BILAN COMPARES

<i>BILAN ACTIF</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Immobilisations	599 945	623 501
Stocks		
Créances	167 134	664 758
Disponibilités	5 847 181	5 531 722
Régularisation Actif	2 595	3 553
TOTAL ACTIF	6 616 855	6 823 534



<i>BILAN PASSIF</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Fonds Propres	3 024 859	2 985 313
Provisions	1 180 827	1 180 827
Emprunts	38 189	37 915
Dettes à court terme	2 370 683	2 617 183
Régularisation Passif	2 297	2 297
TOTAL PASSIF	6 616 855	6 823 534



COMPTES DE RESULTAT (en liste)

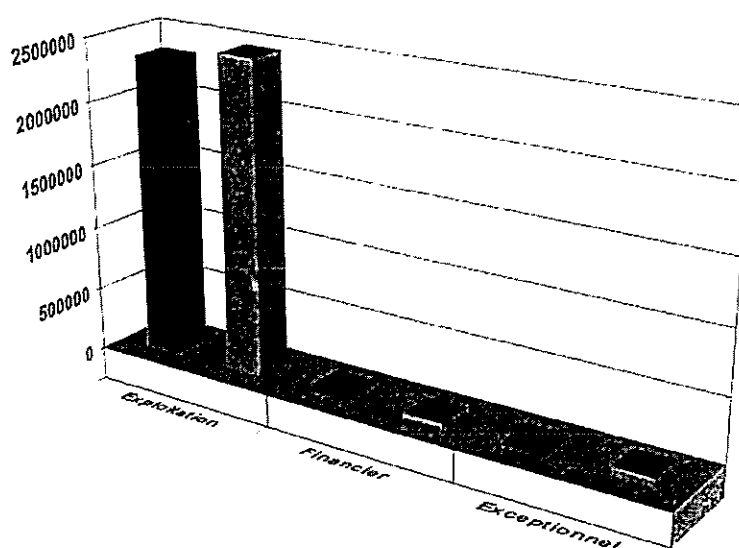
Rubriques	France	Exportation	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	2 339 159		2 339 159	2 341 573
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 339 159		2 339 159	2 341 573
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			6 917	131 113
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 346 077	2 472 686
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			8 578 335 129 97 447 380 125 193 620	7 540 382 505 91 503 423 960 199 960
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			23 556 1 345 713	48 540 1 349 154
CHARGES D'EXPLOITATION			2 384 168	2 503 162
RESULTAT D'EXPLOITATION			(38 092)	(30 475)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			54 696	40 209
PRODUITS FINANCIERS			54 696	40 209
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				4
CHARGES FINANCIERES				4
RESULTAT FINANCIER			54 696	40 205
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 16 604	- 9 730

COMPTE DE RESULTAT (suite)

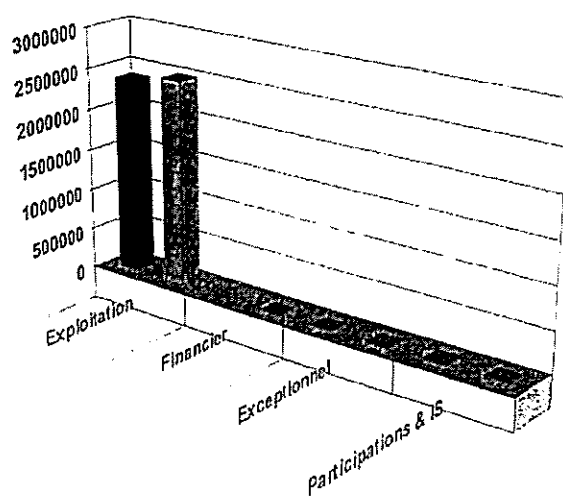
<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	44 358	74 044
Produits exceptionnels sur opérations en capital		40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 358	74 084
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 858	17 630
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 858	17 630
RESULTAT EXCEPTIONNEL	42 500	56 454
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	19 558	23 891
TOTAL DES PRODUITS	2 445 130	2 586 979
TOTAL DES CHARGES	2 405 584	2 544 687
BENEFICE OU PERTE	39 546	42 292

POSTES DE CHARGES ET PRODUITS COMPARES

<i>PRODUITS</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Exploitation	2 346 077	2 472 686
Financier	54 696	40 209
Exceptionnel	44 358	74 084
TOTAL	2 445 130	2 586 979



<i>CHARGES</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>31/12/2011</i>
Exploitation	2 384 168	2 503 162
Financier		4
Exceptionnel	1 858	17 630
Participations & I.S.	19 558	23 891
TOTAL	2 405 584	2 544 687



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

A - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2012 dont le total est de 6 616 854 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 39 546 € ont été établis selon les dispositions du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable, et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables, les immobilisations en concession étant amorties sur la durée de la concession restant à courir.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage. En l'absence de décomposition :

- Concessions et droits logiciels	2 ans
- Constructions	20 ans
- Logiciels	1 à 5 ans
- Matériel industriel	3 à 10 ans
- Installations et agencements divers	5 à 10 ans
- Mobilier de bureau	3 à 10 ans

En ce qui concerne les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour gros entretiens, la Société constate une provision.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L' EXERCICE

Suite au contrat d'affermage signé le 31 décembre 2010 avec la Ville de Bordeaux sur 2 années pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité, Victor Hugo, Alsace-Lorraine, Allées de Chartres/Bristol, nous clôturons sur cet exercice notre deuxième année d'exploitation sur ce contrat soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Un avenant au contrat d'affermage du 31 décembre 2010 a été signé le 11 décembre 2012 avec la Ville de Bordeaux pour prolonger la période d'exploitation dans les mêmes conditions du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

Nous avons acquis dans le cadre de la gestion privée de la Société, un garage de proximité situé rue Guienne 33000 Bordeaux (quartier Victor Hugo) d'une capacité de 18 places qui sera réservé aux résidents du secteur.

B – NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**1 Informations relatives au bilan****1.1 Capital social**

A la clôture de l'exercice, le capital est composé de 34 119 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 15,24 € chacune.

1.2 Actif immobilisé

Acquisition en juin 2011 d'un garage de 18 places rue Guienne 33000 BORDEAUX pour une valeur de 440 000 HT

1.3 Amortissements

Le montant total des dotations aux amortissements de l'actif immobilisé s'est élevé pour l'exercice à 23 555.94 €.

1.4 Amortissements de caducité

Plus d'amortissement de caducité sur cet exercice il a été extourné avec l'immobilisation et la dotation de mise en concession au 31 décembre 2010.

1.5 Echéances des créances et des dettes

Les créances doivent être encaissées dans un délai inférieur à un an.

Les cautions perçues et les autres dettes de la société sont payables à moins d'un an.

1.6 Provisions inscrites au Bilan

1.7

* Provision pour entretiens et grandes révisions.

Pas de provision constituée au titre de l'exercice, ni de reprise des provisions de l'exercice laisse la provision globale en fin d'exercice à 1 180 826.85 €.

1.8 Comptes de régularisation Actif et Passif

Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif s'établissent à 1 504 539 €, dont :

- Les emprunts et dettes financières :	0 €
- Les dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 448 236 €
- Les dettes diverses	20 000 €
- Les dettes sociales :	26 021 €
- Les dettes fiscales :	10 282 €

Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif s'établissent à 92 119 €.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 296 €, en parallèle des charges constatées d'avance qui s'élèvent à 2 595 €, sont afférents à l'exploitation.

2 Informations relatives au compte de résultat

* Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	montant
Accroissements (en base)	0
Allègement (en base)	
Provision pour congés payés	15 275 €
ORGANIC	3 743 €

* Composition du résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles : Divers régularisations	<u>1 857.75</u>	
		<u>1 857.75</u>
Produits exceptionnels : Provisions sinistres antérieur	44 000.00	
Divers régularisations	<u>357.91</u>	<u>44 357.91</u>
<u>Résultat exceptionnel</u>		<u>42 500.16</u>

* Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal exercice 2012 soit HT 21 500 €

3 Informations relatives aux engagements

* Engagements financiers

a) Dettes garanties par des sûretés réelles

Plus d'emprunt au 31 décembre 2012.

b) Engagements reçus

Plus d'engagement reçu.

c) Indemnités fin de carrière

La société a choisi d'externaliser la gestion de la dette relative aux indemnités de fin de carrière. Les IFC des salariés de la Société GGPB relevant de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, sont versés en totalité par la caisse de retraite IRP Auto.

d) Droits individuel à la Formation

Le volume d'heures cumulé au 31 décembre 2012 est de 820. Il correspond aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et Il n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés.



COMMISSAIRE
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES
PARKINGS DE BORDEAUX**

Place de la Ferme de Richemont
33000 BORDEAUX

Philippe Lasseur
Michel Deluact
Geneviève Labit

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Mi-Côte - 82, Avenue de Tivoli - B.P. 20036 - 33491 Le Bouscat Cedex
Tél : 05 56 02 08 18 - Fax : 05 56 08 05 29 - e-mail : glassus@cabinettassus.fr

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux - Siret : 349 440 644 000 12
APE 6920Z - RCS Bordeaux - TVA intracommunautaire - FR 70 349 440 644 - Souscripteur d'une assurance professionnelle
dans les conditions prévues par l'article 17 alinéa 1^{er} de l'ordonnance du 19 septembre 1945 et du décret du 22 janvier 1995

absolutone

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. **Contrat d'affermage pour l'exploitation des parcs de stationnement de proximité Allées de Chartres – Allées de Bristol, Victor Hugo, et Cours Alsace Lorraine, avec la Ville de BORDEAUX**

Personne concernée : Ville de Bordeaux, administrateur et actionnaire de la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux

Nature et objet :

L'exploitation des parcs des Allées de Chartres, Victor Hugo et Cours Alsace Lorraine a été confiée à votre société, pour deux années pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, par contrat d'affermage du 28 décembre 2010, autorisé par votre Conseil d'Administration du 10 décembre 2010.

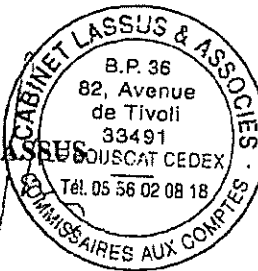
Modalités :

Conformément à l'article 16.2 du contrat d'affermage du 28 décembre 2010, votre Société a comptabilisé pour l'année 2012, au titre de la redevance d'exploitation, la somme de 1 345 713 €.

Fait au Bouscat,
Le 23 mai 2013

SCP Cabinet LASSUS et Associés

Philippe LASSUS



**Société des Grands Garages Parkings
de Bordeaux**

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

**SOCIETE DES GRANDS GARAGES PARKINGS DE
BORDEAUX**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

18 JUIN 2013

Arrêté des compte sociaux, rapport d'activité, rapport de gestion exercice 2012

Rapport d'activité de l'exercice 2012

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnée

	2012		2011		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés
Victor Hugo	595 970	839	553 659	805	7,64%	4,22%
Alsace Lorraine	102 620	107	101 853	106	0,75%	0,94%
Chartres	316 542	427	314 361	411	0,69%	3,89%
Total € HT	1 015 132	1 373	969 873	1 322	4,67%	3,86%

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique. Pour le parc Victor Hugo, les demandes sont satisfaites du fait de la fréquentation horaire en baisse, le parc n'est pas saturé.

Le parc de Victor Hugo au niveau des abonnés a progressé en 2012 de 4.22%.

Le parc Alsace Lorraine en hausse est exclusivement réservé aux abonnés résidents.

Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé de 3.89%.

Clientèle horaire

	2012		2011		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées
Victor Hugo	738 208	187 586	815 884	210 310	-9,52%	-10,81%
Chartres	543 406	115 424	514 044	112 535	5,71%	2,57%
Total € HT	1 281 614	303 010	1 329 928	322 845	-3,63%	-6,14%

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 281 614 € en 2012 pour 1 329 928 € en 2011 soit en baisse de -3.63 %. Cette diminution est due par une baisse de la fréquentation de -10.81% sur le parc Victor Hugo.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement, il représente 75 % des moyens de paiement.

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2012

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

Chiffre d'affaires	2012		2011		Variation en %
		% de CA		% de CA	
Abonnement	1 015 132	44%	969 873	42%	4,67%
Horaires	1 281 614	56%	1 329 928	58%	-3,63%
Total € HT	2 296 746	100%	2 299 801	100%	-0,13%

Le chiffre d'affaires du 01 janvier au 31 décembre 2012 est en légère baisse -0.13% soit de -3 055€ par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2011.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes hors DSP pour le compte de :

- **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 28 831 € HT.
- **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 13 parcs de La Ville de Reims, 1 parc à Oyonnax, 1 parc à St Chamond, 3 parcs à Macon, 2 parcs à Montluçon, 5 parcs à Bergerac, Annemasse, la nuit et le week-end pour 8 640 € HT
- **Divers refacturation** 4 942 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2012 est de 2 339 159.35€. En 2011, son montant était de 2 341 573.20 €.

Rapport de gestion de l'exercice 2012

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 339 159.35€ en 2012, contre 2 341 573.20€ en 2011. Le chiffre d'affaires des abonnements est de 1 015 132.07 € en 2012 contre 969 873.04 € en 2011. Le chiffre d'affaires des horaires est de 1 281 614.14€ en 2012 contre 1 329 929.52€ en 2011.

Les perspectives d'avenir

La fréquentation du parc Victor Hugo est en diminution comme la fréquentation des parcs sur l'agglomération bordelaise, alors que la fréquentation des Allées de Chartres progresse de +2.57%. La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace répondent à toutes les demandes des résidents.

Le chiffre d'affaires global 2012 de la société est stable par rapport à 2011.

Les dépenses de gestion hors taxes

Les achats de matières et autres approvisionnements passent de 7 540€ pour l'exercice 2011 à 8 578 € en 2012.

Les autres achats et charges externes passent de 382 505 € pour 2011 à 335 129 € pour 2012,

Les impôts et taxes passent de 91 503 € en 2011 à 97 447 € en 2012.

Le poste traitements et salaires s'élève à 377 952 € en 2012 contre 423 959 € en 2011, Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 195 793 € en 2012 contre 199 959 € en 2011, incluant la couverture retraite des salariés dans le cadre de l'article 83 du CGI.

La redevance pour le contrat d'affermage des parcs de proximité de la DSP2012 s'élève à 1 345 713€ en 2012, contre 1 349 154 € en 2011.

Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 2 384 168 € en 2012 contre 2 503 162 € en 2011.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2012 après les dotations et réintégrations des provisions de travaux 2012 est de -38 092 €, contre -30 475 € en 2011.

Le résultat brut d'exploitation 2012, sans prise en compte des travaux (réalisés et variations de provisions) est de -38 092 €, contre -42 095 € en 2011. Il s'analyse de la façon suivante :

	2012	2011	2010
Résultat d'exploitation	- 38 092	- 30 475	693 373
+ Travaux réalisés	0	52 667	284 571
+ Variation de provisions sur travaux	0	- 64 287	- 423 503
Résultat d'exploitation hors travaux	- 38 092	- 42 095	554 741

Le résultat courant avant impôt s'établit à 16 604 € en 2012 contre 9 730 € en 2011.

Le résultat exceptionnel passe de 56 454 € en 2011 à 42 500 € en 2012.

Le résultat net après impôt est de 39 546 € en 2012, contre 42 292 € en 2011.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives aux informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, la décomposition à la clôture de l'exercice 2012 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
0 à 30 jours	26 673 €	18 %	35 154 €	22 %
31 à 90 jours	-		-	
Plus de 90 jours	125 291 €	82 %	125 291 €	78 %
Débiteurs	-			
Total	151 964 €	100 %	160 445 €	100 %

Le dépassement de délai (fournisseurs à plus de 90 jours) concerne les litiges en cours.

Informations concernant les mandataires sociaux **(Liste des mandats sociaux et des fonctions exercés par les mandataires sociaux)**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice écoulé.

- Par Monsieur Michel DUCHENE
 - Administrateur de la SA EML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT
 - Administrateur de la SEML GERTRUDE
- Par Madame Elisabeth TOUTON
 - Présidente de la SA EML IN CITE
 - Administratrice de la SA LOGEVIE
 - Administratrice de la SA SACICAP DE LA GIRONDE
 - Administratrice de PACT HD 33
- Par Madame Muriel PARCELIER
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Pierre LOTHAIRE
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Maxime SIBE
 - Pas d'autre mandat
- Par Madame Martine DIEZ
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Pierre HURMIC
 - Pas d'autre mandat
- Par Monsieur Alain DUPOUY
 - Administrateur de la SA EML BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT
 - Directeur général de la SA GROUPE DUPOUY
 - Directeur général de la SA DUPOUY SBCC
- Par Monsieur Joël THIMOTHEE
 - Co-gérant de la SARL CERSO
 - Co-gérant de la SARL ECF CESR 33

- Co-gérant de la SARL ECF CESR FP
- Co-gérant de la SARL ECF LA MEDOQUINE
- Co-gérant de la SARL ECF CESR 64
- Co-gérant de la SARL TILOC

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres de la société sont de 3 024 859 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en augmentation par rapport au 31 décembre 2011, dû au bénéfice de 2012.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 39 546.43 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Au report à nouveau pour un montant de39 546.43 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Distribution globale	Distribution éligible à l'abattement de 40 %	Distribution non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2011	Néant	-	-
31 décembre 2010	Néant	-	-
31 décembre 2009	685 109.52	20 120.16	664 989.36

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice 2012 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions visées par l'article L 225-38 du Nouveau Code du Commerce

Conformément aux dispositions réglementaires, le Commissaire aux comptes, préalablement avisé de l'existence de ces conventions, y fera mention dans le cadre de son rapport spécial.

Textes des résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice présentant un résultat bénéficiaire après impôts de 39 546.43 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et au Commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

Résolution n°2

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est approuvée à
les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.**

Résolution n°3

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2012 s'élevant à 39 546.43 €, de la manière suivante :

à la réserve légale, à concurrence de0 €

au report à nouveau39 546.43€

Cette résolution est approuvée à

Résolution n°4

L'Assemblée Générale constatant que les mandats d'administrateurs de la société Bordeaux Métropole Aménagement et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux sont arrivés à expiration lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, décide de renouveler ces mandats rétroactivement à compter de la date de cette assemblée, pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

D-2013/426

Concession du Parc de Stationnement des Grands Hommes. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Information.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 14 juin 1988, vous avez délégué à la SNC du Parc des Grands Hommes, une société de Vinci Park, l'exploitation du parc de stationnement de la Place des Grands Hommes.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport annuel remis à notre collectivité, par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Présentation générale

La capacité totale de l'ouvrage est de 454 emplacements, répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées. 10 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par un Responsable d'exploitation assisté de 6 agents, sous le contrôle d'un responsable de district et sous la supervision du Directeur de Secteur et du Directeur Régional. En outre, l'équipe du parc bénéficie des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux.

Les services fonctionnels du siège, basés à Nanterre, assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec l'autorité délégante, la gestion administrative et financière de la délégation.

2. L'évolution de la fréquentation

La fréquentation horaire payante est en baisse de 11% par rapport à 2011 (266.385 visiteurs en 2012 contre 299.459 sur 2011). Bien que moins nombreux, les clients stationnent en moyenne plus longtemps, le ticket moyen en 2012 s'élève à 5.60 euros en hausse de 11.5%. Sur la même période, le nombre d'abonnements facturés augmente de 5.5% (le nombre moyen d'abonnés en 2012 s'élève à 228 contre 216 en 2011).

3. La qualité du service

La qualité de l'accueil et le confort de la clientèle nécessitent la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces. Les agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant l'accueil des clients.

Le parking des Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable :

- La plate-forme des services gratuits VINCI Park (prêt de parapluie, service accompagnement, accueil des personnes à mobilité réduite, stationnement offert le jour de l'anniversaire, kit de dépannage),
- Radio VINCI Park diffuse de la musique classique sans aucune coupure publicitaire,
- Moyen de paiement innovant (carte Total GR, Amex),
- Station de lavage destinée aux usagers du parking.

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser le parc et de développer l'activité :

- VINCI Park a participé au « Printemps des Poètes » autour du thème de l'enfance, du 5 au 18 mars 2012. Cette opération a consisté à habiller le parc de poésie.
- Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts, VINCI Park a créé le kiosque, meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits proposant des titres variés,
- Réalisation d'une campagne commerciale de Street-Marketing proposant une offre promotionnelle (réduction tarifaire de 50% pour la souscription d'un abonnement sur une période trimestrielle),
- Partenariat avec les principaux hôtels de centre-ville depuis août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon leur durée de séjour. Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté sur le dernier semestre un grand succès auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de leurs clients. Un lien internet est créé pour chaque établissement désireux de souscrire à cette offre.

4. Les conditions d'exécution du service public

Les clients disposent de 2 accès piétons desservant la Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon ainsi que face à la rue Voltaire. La clientèle peut accéder directement au marché municipal au niveau n-1 via les escaliers.

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès est permanent pour les abonnés et les clients horaires ayant conservé sur eux leurs titres de stationnement.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection du CO et des extincteurs sont réalisés dans le cadre des contrats d'entretien. Les installations électriques sont vérifiées par un bureau de contrôle.

5. Les travaux réalisés en 2012

- Remplacement du système de détection incendie,
- Réfection de l'éclairage du parking,
- Remplacement de l'ensemble des BAES (Blocs de secours des éclairages de sécurité) du parking,
- Remplacement de la grille d'accès à la zone privative Chambre Régionale des Comptes Aquitaine (CRCA).

6. Les travaux prévus en 2013

- Mise en surpression de l'accueil,
- Réfection des peintures des façades des accès piétons,
- Réfection des peintures des rampes d'accès,
- Réfection des peintures du passage piétons et fléchage directionnel.

7. Les recettes collectées en 2012

Selon les données statistiques (document joint en annexe), l'exploitation du stationnement payant a généré en 2012 une recette globale collectée de 1.820.912 euros, en hausse de 2.7% par rapport à l'exercice 2011 (1.773.778 euros TTC).

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

En € TTC	2012	2011	Variations
Recettes Horaires	1 490 799	1 499 804	-0,6%
Recettes Abonnés	282 662	259 420	9,0%
Recettes Diverses	47 451	14 554	226,0%
Total recettes (chiffre d'affaires TTC)	1 820 912	1 773 778	2,7%

Tab. 1 – Répartition du chiffre d'affaires

La hausse de 2.7% de la recette globale collectée en 2012 résulte principalement de la combinaison des 2 effets suivants :

- **Un effet « volume », avec une baisse de 11% du nombre de sorties horaires payantes sur 2012 et une augmentation de 5.5% du nombre d'abonnements facturés sur la même période ;**
- **Un effet « prix », avec une hausse de 11.5% du ticket moyen horaire (5.60 euros en 2012 contre 5 euros en 2011), les clients stationnant en moyenne plus longtemps.**

Le 1^{er} janvier 2012, les tarifs horaires et abonnés n'ont pas été modifiés par rapport à 2011.

8. Les comptes de la délégation

En K€ HT	2012	2011	Variations
Horaires	1 286	1 269	1,3%
Abonnés	236	216	9,3%
Autres Produits	60	38	57,9%
TOTAL PRODUITS	1 582	1 523	3,9%
Frais de personnel	-310	-242	28,1%
Impôts & taxes	-89	-87	2,3%
Entretien - Maintenance	-17	-33	-48,5%
Charges de Gros entretiens	0	0	
Fluides	-54	-52	3,8%
Assurances	-12	-10	20,0%
Actions commerciales	-3	-7	-57,1%
Frais divers de gestion	-24	-36	-33,3%
Charges de copropriété	-40	-37	8,1%
Frais généraux	-139	-136	2,2%
TOTAL CHARGES	-688	-640	7,5%

Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	894	883	1,2%
---	------------	------------	-------------

Tab. 2 – Principaux éléments de l'exploitation

Les charges de personnel ont augmenté de 68 Keuros par rapport à 2011, cela s'explique par des modifications de l'organisation de l'encadrement local ainsi que par la création d'un poste de responsable de district.

La diminution du poste entretien-maintenance s'explique par le changement du matériel de péage fin 2011 lié à une gratuité temporaire du contrat d'entretien en 2012.

L'EBE s'entend avant amortissements, charges financières, provisions pour renouvellement et rénovation, impôts sur les sociétés. Ce dernier progresse seulement de 1.2% en 2012, compte-tenu d'une hausse des recettes (+ 3.9%) inférieure à celle des charges (+ 7.5%).

Pour mémoire et conformément aux termes du traité de concession du 14 juin 1988, le délégataire ne verse plus de redevance variable à la Ville depuis 2005, mais continue de payer la redevance annuelle pour occupation du domaine public (152 euros) durant toute la durée de la concession (33 ans).

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse le compte-rendu d'activité 2012 du délégataire. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons regrouper ces deux délibérations qui sont des rapports d'activité habituels sur l'année 2012 concernant les Grands Garages et Parkings de Bordeaux et le Parc de Stationnement des Grands Hommes géré par Vinci.

Je peux répondre aux questions de mes collègues.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ?

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Remarques habituelles. Du regret que contrairement à d'autres gestionnaires de parkings publics sur notre territoire il n'y ait pas un tarif résidant pour ces deux parkings.

M. LE MAIRE. -

Il est pris bonne note.

C'était des informations.

Pas d'autres remarques ?

(Aucune)

1

Présentation générale

Le parc de stationnement **Grands Hommes** à BORDEAUX est exploité par la société **SNC Parking des Grands hommes**, une société de VINCI Park, dans le cadre d'un contrat de concession en date du 14 juin 1988.

La capacité totale de l'ouvrage est de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées.

L'exploitation courante des équipements est assurée, sous l'entière responsabilité de la SNC Parking des Grands Hommes, par la société VINCI Park Services, société dédiée à l'exploitation du stationnement du groupe VINCI Park.

Localement, la responsabilité de l'exploitation est assurée par Cyrille RICHARD assisté de 6 agents d'exploitation, sous le contrôle du Responsable de district Jean Christophe DUCHANGE et sous la supervision du Directeur de secteur Eric GRAND et du Directeur régional Marc WENCEL.

L'équipe du parc bénéficie, par ailleurs, des compétences et de l'assistance des moyens déployés par VINCI Park à Bordeaux.

Cette équipe, assistée des services fonctionnels du siège de VINCI Park basé à NANTERRE, assurent :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Les recettes 2012 (données statistiques) **se sont établies à 1 820 911 € TTC, en hausse de 2,7 %** par rapport à l'exercice précédent (1 773 771 € TTC).

La fréquentation horaire baisse de - 11 % par rapport à 2011 alors que sur la même période le nombre d'abonnés augmente de + 5.5 %.

2

Comptes de la délégation

2.1. Tarification

La tarification au 31/12/2012 est la suivante.
Elle est inchangée depuis début 2011.

BORDEAUX - Parc de stationnement Grands Hommes

	<i>Tarifs au 31/12/2012</i>
Tarif horaire (de 8h00 à 19h00)	
30 minutes	gratuit
1 heure	1,70 €
2 heures	4,00 €
3 heures	6,30 €
4 heures	8,00 €
5 heures	9,70 €
6 heures	11,40 €
7 heures	13,10 €
8 heures	14,80 €
9 heures	16,50 €
10 heures	18,20 €
24 heures	19,00 €
Tarif nuit (de 19h00 à 8h00)	2,70 €
Abonnements permanents	
Trimestre	368,00 €
Abonnements nuit	
Trimestre	53,00 €

2.2. Etat récapitulatif des recettes TTC et analyse de l'activité

L'état récapitulatif des recettes TTC (document statistique) est joint en annexe 1. Il décrit, mois par mois, l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnés, des recettes horaires, abonnés et autres, comparée à l'exercice précédent.

Au global, le chiffre d'affaires total du parc des Grands Hommes s'établit en hausse de + 2.7 % à 1 820 911 € TTC.

La fréquentation horaire payante s'établit à 266 385 visiteurs en 2012 contre 299 459 en 2011 et est une baisse de 11 %.

Nos clients, bien que moins nombreux stationnent en moyenne plus longtemps dans notre parc. Le ticket moyen en 2012 s'élève à 5.60 euros en hausse de 11.5 %.

Le nombre d'abonnés du parc Des Grands Hommes est en hausse de 5,5 % et fait apparaître une moyenne de 228 abonnés sur l'année 2012 contre 216 en 2011.

Le tarif attractif « Nuit » applicable sur le parc, continue à séduire une clientèle désireuse de passer leur soirée en centre-ville.

De plus, un partenariat a été conclu avec les principaux hôtels de centre-ville au mois d'août 2012 afin de proposer à leurs clients des tarifs préférentiels applicables selon leur durée de séjour.

Cette action nommée « un Parking pour votre Hôtel » a remporté sur le dernier semestre, un grand succès auprès des hôteliers ainsi qu'auprès de leurs clients.

Enfin, pour satisfaire à de nombreuses demandes il a été décidé, à compter de l'été 2012, de proposer à nos clients les plus fidèles la possibilité de souscrire une « Carte à décompte » avec un tarif attractif.

Dans un contexte de crise économique et afin de satisfaire à nos obligations en tant qu'acteur majeur de la mobilité en centre-ville, VINCI Park a entrepris des actions commerciales de grandes envergures durant l'exercice 2012 afin de rendre à ses clients :



« La ville plus facile »

2.3. Compte-rendu financier

Le compte de résultat de la délégation, pour l'année 2012, est joint en annexe 2.

Le résultat s'entend avant rémunération des capitaux propres engagés et impôt sur les sociétés.

3

Analyse de la qualité du service

3.1. Qualité de l'accueil et confort de la clientèle

L'accueil de milliers de clients horaires et de plusieurs dizaines d'abonnés dans le parking Grands Hommes nécessite la mise en œuvre de méthodes de gestion et d'exploitation efficaces.

Nos agents participent activement au nettoyage et à l'entretien de l'ouvrage tout en assurant un accueil des clients :

- L'entretien des accès piétons et des espaces accueil, le nettoyage des tâches d'huile sont effectués quotidiennement ;
- Les dégradations dues aux actes de vandalisme et de salissure sont réparées dans un minimum de temps ;
- Toute réclamation, quel qu'en soit l'objet, est traitée sans tarder. Une solution adaptée est apportée à chaque situation ;
- La gestion des flux importants de véhicules nécessite une attention soutenue pour permettre un accès facile et assurer une rotation optimale ;
- Un traitement rapide et performant des demandes d'abonnement permet de satisfaire le maximum de clients.

Le parking Grands Hommes offre à sa clientèle de nombreux services destinés à rendre son utilisation plus agréable.

Les Services

Plus que des places de parking, VINCI Park, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, VINCI Park propose dans le parc sa plate-forme des services gratuits.

Accompagnement

Tout automobiliste peut demander en s'adressant au bureau d'accueil, à être accompagné jusqu'à son véhicule. Ce service prioritairement destiné aux personnes à mobilité réduite, est également proposé de façon occasionnelle à tous les clients qui en font la demande.



Accueil des personnes à mobilité réduite

VINCI Park attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans le parc des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.



Prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare dans le parc peut demander au bureau de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet au bureau d'accueil son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.

Prêt de cabas

VINCI Park met à la disposition de ses clients des cabas qui peuvent être empruntés à l'accueil du parc. Pour faciliter les courses, il suffit de passer au bureau d'accueil du parc et d'y demander le cabas, le panier ou le caddie qui est remis en échange du ticket d'entrée. Il est restitué au retour dans le parc.



Services Autos

VINCI Park s'efforce de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citadins et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du parc de stationnement Grands Hommes sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée du parc et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Kit de dépannage

VINCI Park propose gratuitement un kit de dépannage pour l'automobiliste qui souhaite redémarrer sa voiture ou une bombe anti-crevaison pour celui qui veut repartir sans avoir à changer sa roue.



Offres spéciales

Anniversaire !

Afin de créer un lien de sympathie personnalisé avec ses clients VINCI Park a conçu pour eux une offre au fort contenu affectif : le jour de leur anniversaire, les clients du parc se voient offrir leur stationnement, dans la limite de 24 heures, sur simple présentation d'une pièce d'identité. Cette offre qui se conjugue avec la **plateforme de services gratuits** de VINCI Park (prêt de parapluies, de cabas, de kit de dépannage, ...) contribue à créer un climat de confiance entre le parc de stationnement et ses clients.



Street Marketing

Opération Street-marketing

Offre découverte « 3 mois à -50% ». Cette offre promotionnelle permet de faire découvrir le parc à de nouveaux clients et de les fidéliser.



Moyens de paiement

VINCI Park met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples.

CARTE TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, VINCI Park propose dans le parc le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez VINCI Park est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



CARTES BANCAIRES

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi VINCI Park le propose dans le parc et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.

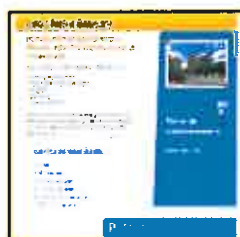


BADGE LIBER'T



Site Internet

Le parc bénéficie d'une présentation détaillée sur le site Internet de VINCI Park. Cette présentation qui évoque notamment tous les services proposés par le parc est précédée d'une page présentant la présence de VINCI Park dans la ville. A partir de cette page, des liens spécifiquement créés par VINCI Park permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.



Le service « Relations Clients »

Les clients du parc se voient proposer à tout moment, 24h/24 et 7j/7 la possibilité d'entrer en relation avec VINCI Park en appelant le numéro Azur 0 810 26 3000 qui leur permet d'exprimer leurs réclamations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions.

Les appels du numéro Azur sont analysés quotidiennement. Une réponse leur est systématiquement apportée et l'analyse régulière des remontées ainsi collectées permet d'améliorer la qualité du service afin de la faire coller le plus précisément possible à la demande de la clientèle.



Sur les 12 derniers mois, le n° AZUR 810 26 3000 a traité 20 600 appels dont 138 correspondants au parc Grands Hommes à Bordeaux.

L'analyse synthétique des appels reçus au service « Relation Clients » pour ce parc est jointe en annexe 3.



Le personnel du parc a reçu une formation au sein de l'École VINCI Park, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Plus qu'un institut de formation technique, l'École VINCI Park est la véritable école de commerce du stationnement. Elle organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement en privilégiant deux thèmes essentiels : la stratégie commerciale et le management.

L'École VINCI Park assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

L'École VINCI Park est installée au siège de l'entreprise, à Nanterre. Ses formations sont aussi assurées, en complément des enseignements théoriques, dans un réseau de parkings-école décentralisés qui permettent aux salariés de valider leurs connaissances sur le terrain.

Au-delà des diplômes maison, l'École a aussi pour ambition de se faire agréer afin de décerner, à terme, des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement.

En 2012, les collaborateurs du parking des Grands Hommes ont suivi les formations suivantes :

Collaborateur	Fonction	Formation
ROY Ludovic	Agent d'exploitation	Service client chez Vinci Park
Roy Ludovic	Agent d'exploitation	Sensibilisation amiante
Alima Chrystelle	Technicien d'exploitation	Sensibilisation amiante
Alima Chrystelle	Technicien d'exploitation	Sécurité incendie
Roth Yoann	Agent d'exploitation	Sensibilisation amiante
Labrue Sebastien	Agent d'exploitation	Sensibilisation amiante
Bouzidi Neji	Technicien d'exploitation	Sensibilisation amiante
Richard Cyrille	Responsable de site	Sensibilisation amiante

3.2. Actions et animations commerciales

Cette année encore, des actions et animations commerciales ont été menées dans le but de valoriser les parcs et de développer l'activité :

Le Kiosque VINCI Park

Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque VINCI Park. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts VINCI Park a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits, proposant des titres variés, pour tous les goûts. Situé sur le passage des piétons, le kiosque VINCI Park permet de prendre chaque jour un journal nouveau pour s'informer et se divertir.



Radio VINCI Park

Radio VINCI Park, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc. Cette radio exclusive propose une musique, destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement. La programmation de Radio VINCI Park a été confiée à Alain Duault, journaliste et musicologue de renom, producteur d'émissions musicales pour RTL et France Télévisions, qui sélectionne dans un répertoire allant de Monteverdi à Brahms les meilleurs morceaux et les meilleurs enregistrements.



14ème Printemps des poètes

Du 5 au 18 mars 2012, le parc participait au Printemps des poètes autour du thème de l'enfance. Partenaire du Printemps des Poètes depuis 2007, VINCI Park a ainsi habillé de poésie le parc. Les aphorismes poétiques qui décoraient pendant un mois les espaces publics du parc offraient aux passants qui le souhaitaient la chance de rencontrer dans leur journée un instant de rêve au goût d'éternité. La sélection poétique de VINCI Park était disponible aussi sous forme d'un recueil gracieusement offert aux personnes qui en faisaient la demande, à l'accueil du parc. Pour accompagner ce déploiement poétique, des chants d'oiseaux animaient le parking tout au long du Printemps des Poètes



Opération : « Un Parking pour votre Hôtel »

Les clients des hôtels situés à proximité du Parking Grands Hommes bénéficient de tarifs préférentiels en fonction de la durée de leur séjour.

En lien avec le service communication Vinci Park, un lien internet est créé pour chaque établissement désireux de souscrire à cette offre.

3.3. La mesure de la qualité

Enquête « Mystery Shop »

Chaque année, VINCI Park fait réaliser un audit de ses principaux ouvrages par une société spécialisée indépendante. Un auditeur anonyme visite l'ouvrage et note 19 points regroupés autour de 3 grandes catégories :

- Entretien du parc et des escaliers
- Aspect général des espaces accueil
- Accueil de la clientèle et relation commerciale.

L'exercice ne consiste pas à sanctionner telle ou telle équipe d'exploitation ou tel ou tel agent en poste au moment de l'enquête mais bien de rappeler à tous les standards de VINCI Park. Il permet notamment d'attirer l'attention des collaborateurs de VINCI Park sur la nécessité de veiller à tous les points et d'engager éventuellement les actions de formation nécessaires.

Baromètre téléphonique

Sur le même principe, la même société réalise un audit de la qualité de l'accueil téléphonique et de la capacité des équipes à vendre l'offre commerciale du parking. Dans cette optique, les parcs de stationnements ont été appelés au téléphone par une société spécialisée afin de mesurer la prise en charge téléphonique du client, la qualité de l'écoute et de l'information délivrée par téléphone.

Le parc des Grands Hommes a obtenu une moyenne de **12,8/20** sur 6 appels.

4

Annexes aux conditions d'exécution du service public

4.1. Descriptif des équipements gérés

Le parc de stationnement des Grands Hommes offre une capacité de **454 emplacements** (dont 10 places PMR), répartis sur 6 niveaux de sous-sol, dont 410 places publiques et 44 places privées (séparées de la partie publique par une grille d'entrée et une autre de sortie).

Accès et sorties

Le parc dispose de :

- 1 accès véhicules équipé de 2 chenaux Place des Grands Hommes ;
- 1 sortie véhicules équipée de 2 chenaux Rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 2 accès piétons desservant :
 - Place des Grands Hommes, face à la rue Buffon (escalier + ascenseur niveau -7 → 0),
 - Place des Grands Hommes, face rue Voltaire (escalier + ascenseur niveau -6 → 0).

Les clients ont aussi la possibilité, via les escaliers, d'accéder directement au marché municipal, au niveau -1.

Horaires d'ouverture

Le parc est ouvert au public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les accès piétons, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, peuvent être fermés, à certaines périodes de la nuit, par des portes dont l'ouverture est asservie à un lecteur de titre magnétique. L'accès est permanent pour les abonnés. L'accès piétons et la sortie des véhicules sont également possible pour les clients horaires ayant conservé sur eux leur titre de stationnement.

Principaux équipements

Les principaux équipements techniques du parc sont les suivants :

- Installations de péage et de contrôle d'accès de marque DESIGNA comprenant :
 - 2 chenaux d'entrée,
 - 2 chenaux de sortie,
 - 3 caisses automatiques dont une accessible aux personnes handicapées (espèces, carte bancaire, carte TOTAL GR et carte Amex),
 - 1 centrale de gestion,
 - 3 équipements d'interphonie,
- 1 détection incendie de marque DEF ;
- 1 détection CO de marque DRAEGER ;
- 1 ensemble de ventilateur/extracteur ;
- 1 groupe électrogène de marque CUMINS ;
- 1 ensemble de vidéo surveillance comprenant 28 caméras, 2 écrans, 1 stockeur numérique,
- 1 ensemble de sonorisation de marque BOUYER.

L'entretien du péage, de la détection incendie, de la détection CO, des extincteurs sont réalisés dans le cadre de contrats d'entretien.

Les autres équipements sont entretenus par les équipes techniques de VINCI Park.

La vérification des installations électriques est réalisée par un bureau de contrôle.

4.2. Principaux travaux réalisés en 2012

- Remplacement du système détection incendie
- Réfection totale de l'éclairage du parking
- Remplacement de l'ensemble des BAES du parking
- Remplacement de la grille d'accès à la zone privative CRCA

4.3. Travaux prévus en 2013

- Mise en surpression de l'accueil
- Réfection des peintures des façades des accès piétons
- Réfection des peintures des rampes d'accès
- Réfection des peintures du passage piétons et fléchage directionnel

Annexes

- Annexe 1 Etat récapitulatif des recettes TTC
- Annexe 2 Compte de la délégation
- Annexe 3 Notes financières
- Annexe 4 Données du patrimoine au 31/12/2012
- Annexe 5 Analyse des appels service « Relations clients »

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	330004 - Des Grands Hommes, Bordeaux
Période de référence	Décembre 2012 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	13/06/2021

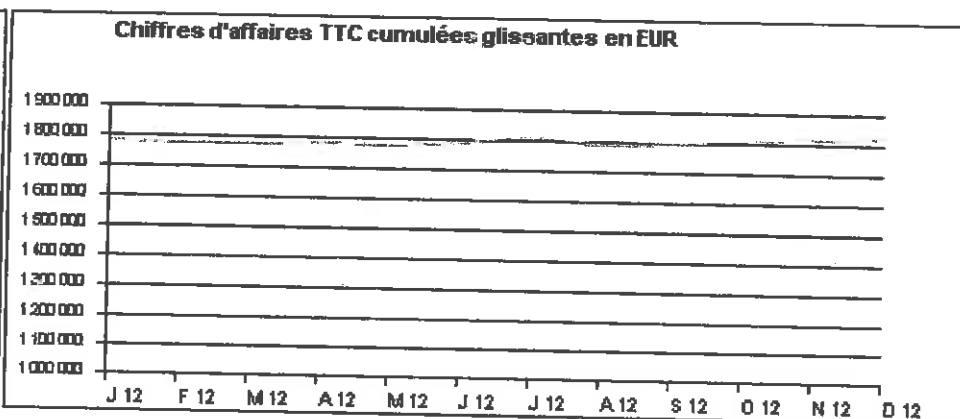
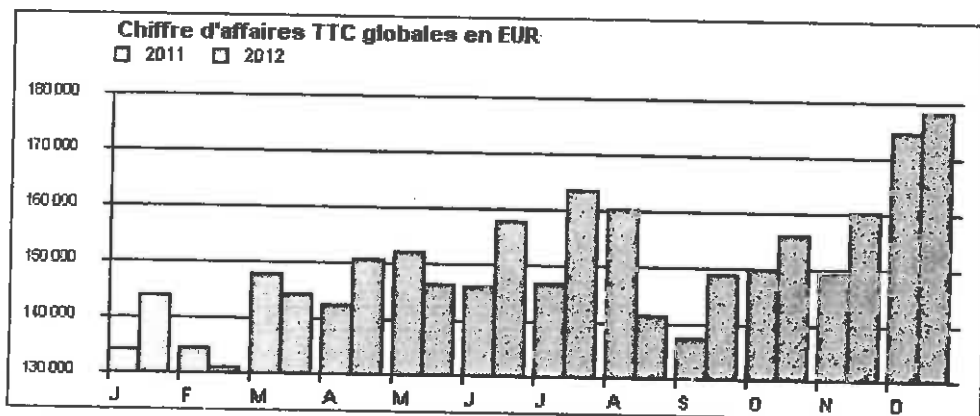
Nb places publiques	410
Nb pl. amodiées ou vendues	36
Nb pl. amodiables	14
Nb total places	410

Tarif 1 ^e heure (EUR)	1,7
Tarif abo. annuel (EUR)	1472

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire 1	Abonnements 2	locations 3	Divers 4	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2011/D 2012
	payantes	Gratuites										
Janvier	22 264	3 726	228	0	36	119 746	22 747	469	757	143 719	5,4	+17,0 %
Février	20 231	3 355	235	0	36	105 811	24 272	469	360	130 913	5,2	+16,3 %
Mars	22 379	2 783	231	0	36	119 317	23 733	469	485	144 004	5,3	+18,6 %
Avril	22 319	3 612	228	0	36	124 596	24 090	469	1 272	150 427	5,6	+14,9 %
Mai	20 657	3 453	226	0	36	120 167	24 041	469	1 625	146 302	5,8	+16,9 %
Juin	25 259	3 841	221	0	36	132 172	23 891	469	1 299	157 831	5,2	+14,1 %
Juillet	23 060	2 581	218	0	36	139 281	22 153	469	1 576	163 479	6,0	+24,2 %
Août	17 735	2 732	216	0	36	110 713	23 285	469	6 873	141 339	6,2	+2,2 %
Septembre	20 723	3 416	228	0	36	118 809	23 378	469	6 047	148 703	5,7	+12,1 %
Octobre	22 311	3 976	230	0	36	124 696	22 971	469	7 641	155 777	5,6	+13,3 %
Novembre	22 879	3 834	239	0	36	128 629	24 149	0	7 440	160 218	5,6	-2,3 %
Décembre	26 568	4 633	233	0	36	146 863	23 952	938	6 448	178 200	5,5	-1,4 %
TOTAL	266 385	41 942	2 733	0	432	1 490 799	282 662	5 628	41 823	1 820 911	5,6	+11,5 %

Rappel année 2011

D 2011	26 501	4 708	236	0	36	148 605	24 588	469	699	174 360
cumul à D 2011	299 459	25 336	2 591	0	432	1 499 799	259 413	5 159	9 392	1 773 771
var 2011/2012	-11,0 %	+65,5 %	+5,5 %		0,0 %	-0,6 %	+9,0 %	+9,1 %	+345,3 %	+2,7 %



BORDEAUX Parc des Grands Hommes

DELEGATAIRE : SOCIETE PARC DES GRANDS HOMMES (PGH)

en euros H.T.	2012
Horaires parcs	1 285 893
Abonnés parcs	235 616
Voirie	0
Garantie de recettes villes	0
Prestation de services	0
Activité de Contrôle	0
Appels de charges amodiataires	9 341
Activités annexes	42 280
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 573 130
Subventions d'exploitation	0
Autres Produits	9 048
Sous Total Autres Produits	9 048
Total Produits d'Exploitation	1 582 178
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-272 952
Personnel contrat à durée déterminée	0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-6 425
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-29 444
Prestations de Nettoyage	-1 329
Prestations de Gardiennage	0
Sous Total Frais de Personnel	-310 150
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-14 139
Entretien : Contrats	-2 688
Electricité, Fluides	-53 628
Autres Prestations Sous Traitées	0
Frais de Télécommunication	-4 703
Location Matériel d'Exploitation	-357
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-75 515
Actions Commerciales	-3 433
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-16 617
Frais Administratifs et Divers	-2 232
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-22 282
Total Charges Directes d'Exploitation	-407 947
Police d'Assurances	-10 802
Sinistres	-942
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-39 762
Redevances Aux Concédants	-304
Taxes et Versements Assimilés	-88 632
Autres Charges et Provisions Courantes	-808
Charges de Gros Entretien	0
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-40 121
Frais Généraux Siège	-98 759
Total Autres Charges d'Exploitation	-280 130
Total Charges d'Exploitation	-688 077
Autres Charges Non Courantes	-90 928
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-1 412
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-196 540
Autres Provisions Non Courantes	0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-288 880
EBIT	605 221
Frais Financiers	-103 291
Total Frais Financiers	-103 291
Résultat avant Impôts	501 930

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise PLACE DES GRANDS HOMMES 33000 BORDEAUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 7 8 9 4 2 4 8 0 0 0 3 3 Néant

Table with columns: Description, Code, Brut (1), Amortissements, provisions (2), Net (3) 31122012, Net (4) 31122011. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

Copie certifiée conforme M. D.

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.625...)	DA	7 625	7 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	600 067	688 381	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	607 692	696 006
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	119 134	68 381	
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 822	15 693	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	43 474	53 576	
Autres dettes	EA	1 070 415	1 140 233		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 954	18 869	
TOTAL (IV)		EC	1 274 799	1 296 753	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 882 491	1 992 758	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 274 799	1 296 753		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général de l'impôt)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1 588 003 1 542 683	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1 588 003 1 542 683	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 057	
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 589 064 1 542 693
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	610 724 561 405	
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	83 787 80 730	
Salaires et traitements*				FY		
Charges sociales (10)				FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	191 553 193 114	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE	958 619		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	887 022 835 867	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	702 041 706 825	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	248 138	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	248 138	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	11 294 18 582	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	11 294 18 582	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(11 046) (18 444)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	690 995 688 381	

(RENVOIS : voir table au n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	90 928		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90 928		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(90 928)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 589 311	1 542 830	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	989 244	654 450	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	800 067	888 381	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	248	138	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	11 294	18 582	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 057		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
	obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaires obligatoires (article 13 A du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations						
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	3 203 436	KE		KF	191 377		
	CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
			Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
Avances et acomptes					LK		LL		LM				
TOTAL III					LN		LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		1U		1V			
	TOTAL IV					LQ		LR		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	3 203 436	0H		0J	191 377			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste 1				par annulation à des titres ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	7 699	LV	214 871	LW	3 172 243		
	CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
		Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
			Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		
			Matériel de transport				IV		MP		MQ		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		
Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA				
Avances et acomptes					NC		ND		NE				
TOTAL III					IY		NG		NH				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7			
	Autres participations					00		0X		0Y			
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					1J		2E		2F			
	TOTAL IV					1B		NJ		NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14	7 699	0K	214 871	0L	3 172 243	0M		

* Ne pas reporter le montant des ceintures

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		FE	1 376 144	FF	191 553	FG	123 943	PH	1 443 754
Terrains		FI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	FM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	FR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		FV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		FZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 376 144	ØP	191 553	ØQ	123 943	ØR	1 443 754
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		
	Inst. générales, agencement, am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5113.10017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SNC DU PARC DES GRANDS HOMMES</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	DM	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6S
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	6I	6J	6S
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6K	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	YZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UY		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	33 846		33 846				
	Créances représentatives de titres (Parties pour décaissements prélevés ou remis en garantie * (annuellement constatés) UD)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	26 143		26 143				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 489		4 489				
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	31 445		31 445				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX				VT	95 922	VU	95 922	VV		
RENVIS	(1)	Montant des		VD							
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	119 134		119 134					
Personnel et comptes rattachés			8C								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	2 515		2 515					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 307		23 307					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	43 474		43 474					
Groupe et associés (2)			VI	1 055 000		1 055 000					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	15 415		15 415					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			ZI								
Produits constatés d'avance			8L	15 954		15 954					
TOTAUX				VY	1 274 799	VZ	1 274 799				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

**Etablissement des Comptes retraçant
la totalité des opérations afférentes à
l'exécution de la Délégation de Service Public
(I-données comptables – exercice 2012)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995), notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005), est venu encadrer son contenu en énumérant dans son premier paragraphe (I) les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessous, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux).

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Son état de restitution a évolué par rapport aux années précédentes. Le groupe VINCI Park a souhaité faciliter l'analyse des comptes en adoptant le modèle de reporting interne cela a pour conséquence un agencement différent de certains postes de produits et charges.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structures ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation ; les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens, et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public. »

D'ores et déjà plusieurs points peuvent être précisés :

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (I- a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (I - a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (I-e)
- Annexe 2 - gestion des services communs (I - a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2012

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2013.

Ensuite, l'inventaire comptable des biens de la délégation, prévu au paragraphe I alinéa g de l'article précité est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2012 (art. R 1411-7 CGCT I- e), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f).

Enfin, à ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Nanterre, le 3 mai 2013

Le Directeur Administratif et Financier

Jean-Pierre BONNET

Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe VINCI Park.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation, ainsi que les produits divers.
- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les

dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe I.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de certaines sociétés propres.

a. *Les frais de structures*

Les frais de structures relatifs à l'exercice 2012 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. *Les polices d'assurances*

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe VINCI, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. *Les charges financières*

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe VINCI Park, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2012, il est appliqué un pourcentage de 6 % à la VNC¹ (Valeur Nette Comptable) au 31/12/2011. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe VINCI Park.

*

¹ Hors amortissements dits de durée de vie utile et prise en compte d'impairment tests

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été établis conformément au code de commerce (Art. L123 à L123-21), au décret du 29 novembre 1983 (Art. D24) et au PCG (Art. 531-1s).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

<u>Immobilisations</u>	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations

Sauf obligation contractuelle il n'est plus constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont désormais immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE **Exercice 2012**

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe VINCI Park

Conformément aux règles d'organisation du groupe VINCI Park, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la société Délégataire confie à la société prestataire compétente du groupe, la société VINCI Park Services, une mission de prestations de services pour l'exploitation des parcs du stationnement du groupe.

Cette organisation permet à la société VINCI Park Services de disposer de moyens, en particulier humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Les moyens de VINCI Park Services comprennent ainsi les frais dits de structure correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe VINCI Park répartis géographiquement entre le siège social à Nanterre et les Directions Régionales.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structures - Eléments chiffrés

A l'instar de l'exercice 2011, la clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2012, l'affectation des frais de structure correspond à 9,0% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les Frais de structure

VINCI Park Services assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'Activité et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite Activité, sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante. A cette fin, la Société VINCI Park Services remplit notamment les missions suivantes :

1- Exécution directe de l'Activité

- recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- établissement de la paie du personnel,
- suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,

- animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- établissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2- Missions techniques

- assistance technique au personnel d'exploitation,
- suivi technique des exploitations (parcs ou voirie) et de leurs équipements,
- contrôle des règles de sécurité,
- définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation,
- définition et coordination de la mise en place de standards de qualité techniques et architecturaux dans les exploitations,
- mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétiques, suite aux nouveaux standards EMV pour la carte bancaire,
- développement et assistance au déploiement des moyens de paiement par carte total et badge Liberté.

3- Missions de communication, commerciales et marketing

- études générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs,
- actions marketing auprès des automobilistes et des commerces riverains visant à augmenter la fréquentation des parcs,
- prospections commerciales auprès des grandes enseignes pour définir des actions conjointes,
- mise en place de services spécifiques (prêt de vélo, service anniversaire, prêt de parapluie, point Mobikay, Urbanway, Ecopark etc...)
- études marketing spécifiques de notoriété ou d'impact des services, destinées à mesurer l'effet de la démarche marketing,
- enquêtes du « visiteur mystère » sur les parcs mesurant la qualité du service, de l'accueil et de l'entretien des exploitations,
- campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio.
- existence de la radio VINCI Park (radio 26) et développement d'une application Smartphone.
- Animation et mise à jour du site internet VINCI Park
- Développement de partenariats pour développer l'inter modalité, les services d'auto partage, la prise en charge des véhicules électriques.

4- Missions administratives

- suivi de la réglementation spécifique à l'Activité du stationnement,
- suivi des dossiers contentieux,
- suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- établissement des contrats de location et de cession des droits d'occupation,
- gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres),
- l'intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat.

5- Missions de contrôle interne

- contrôle régulier des exploitations tant du point de vue technique que du point de vue de l'application des procédures,
- modification des procédures d'exploitation, en tant que de besoin.

6- Missions liées au personnel

- Existence de l'école VINCI Park destinée à former de futurs responsables d'exploitation,
- développement de nouveaux paramétrages et fonctionnalités pour le logiciel de gestion des ressources humaines Pléiades
- mise en place d'une cellule QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

7- Gestion des risques

- mise en place et animation de la cellule gestion des risques (Risk Management).

D. Gestion de la Société Délégataire

- gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- assistance et conseil pour l'élaboration, la mise en place et le suivi des procédures comptables,
- gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires de conditions préférentielles de crédit ou de placement,
- tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- établissement de la consolidation et du reporting,
- validation de la conformité de la société et des exploitations aux règles de contrôle interne, issues de la Loi de Sécurité Financière,
- application de contrats cadres au niveau du groupe VINCI Park.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2012

330004 Bordeaux Des Grands Hommes

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2012 H.T	Dotations 2012	cumul dotations 2012	VNC 31/12/2012
BIENS DE RETOUR NON RENOUELABLES	2 439 184,28	147 838,96	1 187 558,54	1 251 625,74
MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	190 582,18	15 395,16	52 837,16	137 745,02
AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	359 074,54	26 782,82	200 567,86	158 508,88
BIENS DE RETOUR	2 988 841,00	190 016,94	1 440 963,56	1 547 877,44
MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAGE	31 385,69	4 568,18	16 779,11	14 606,58
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	4 190,00	419,00	2 212,09	1 977,91
MATERIEL AUTOMOBILE	1 571,07	0,00	1 571,07	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 298,63	187,67	4 076,54	222,11
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	11 017,23	1 224,12	6 477,09	4 540,14
BIENS DE REPRISE*	52 462,62	6 398,97	31 115,90	21 346,74
TOTAL Des Grands Hommes	3 041 303,62	196 415,91	1 472 079,46	1 569 224,18

*quote part des actifs Immobilisés détenus par VINCI Park Services

Parc de stationnement Des Grands Hommes

en euros H.T.	2012
immobilisations valeur Comptable Brute	3 041 304
immobilisations valeur comptable nette	1 569 224
immobilisation en cours	183 402
Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	2 791

Synthèse appels Numéro Azur 2012
BORDEAUX Place des Grands Hommes



Nombre total appels **138**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Place des Grands Hommes	50	20	38	24	6	138

